

SOMMAIRE
NOMINATION

N°62-358 /PR/MSPAS/DS/P.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi 59-I6 /ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le Décret N°III/PR/CAB du 15 Avril 1961 fixant les Attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Lettre N°285I/MAC/D du 28 Juin 1962 transmettant la décision N°673/CT-5 du 8 Mai 1962, mettant M. LARTIGAU Pierre, Pharmacien-Capitaine, à la disposition de la République du Dahomey ;
- VU la Note de Service N° 2185/MSP/DS/P. du 29 Juin 1962 portant nomination de l'intéressé ;
- SUR la proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E

COPIATIONS :

- ORIGINAL.....I
- JORD.....I
- PROFESSOR.....I
-2
- PR.....I5
-7
-I
-I
-I
-2
-I
-I
-I
- INFORMATION.....I
- BUREAU ADM.....I
- BUREAU TECHNIQUE.....I
-I
-I
-2
-3
-IO

ARTICLE 1er.- Le Pharmacien-Capitaine LARTIGAU Pierre, nouvellement arrivé en République du Dahomey, est nommé Pharmacien-Chef de la Pharmacie d'Approvisionnement et inspecteur des Pharmacies du Dahomey, à PORTO-NOVO, en remplacement du Pharmacien-Capitaine LE ROUX Jean, rapatrié pour fin de séjour.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 31 Août 1962



H. MAGA

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES



R. DEROUX